Administration de Construction, Planning et Control

Abdellatif MEGNOUNIF

Chap. 4

Responsabilité et Autorité

COURS 7 **Mercredi 02.12.2009**

© *Abdellatif MEGNOUNIF FSI-Tlemcen*

Responsabilité et Autorité sont souvent confondus.

Ils ne veulent absolument pas dire la même chose

Définitions

1. **Responsabilité: Capacité de prendre une décision sans en référer préalablement à une autorité supérieure.**
2. **Responsabilité (en Droit): Obligation de réparer une faute, de remplir une charge, un engagement.**
3. **Responsable: Personne qui a la charge d'une fonction, qui a un pouvoir décisionnel.**
4. **Responsable: qui doit répondre de ses actes ou de ceux des personnes dont il a la charge.**
5. **Autorité: Latin (Auctoritas); Opinion, Décision, Influence, Pouvoir.**
6. **Autorité: pouvoir de commander, de prendre des décisions, de se faire obéir.**
7. **Délégation: Acte par lequel une autorité charge une autre autorité d'exercer ses pouvoirs à sa place.**

Exemple de relations fonctionnelles

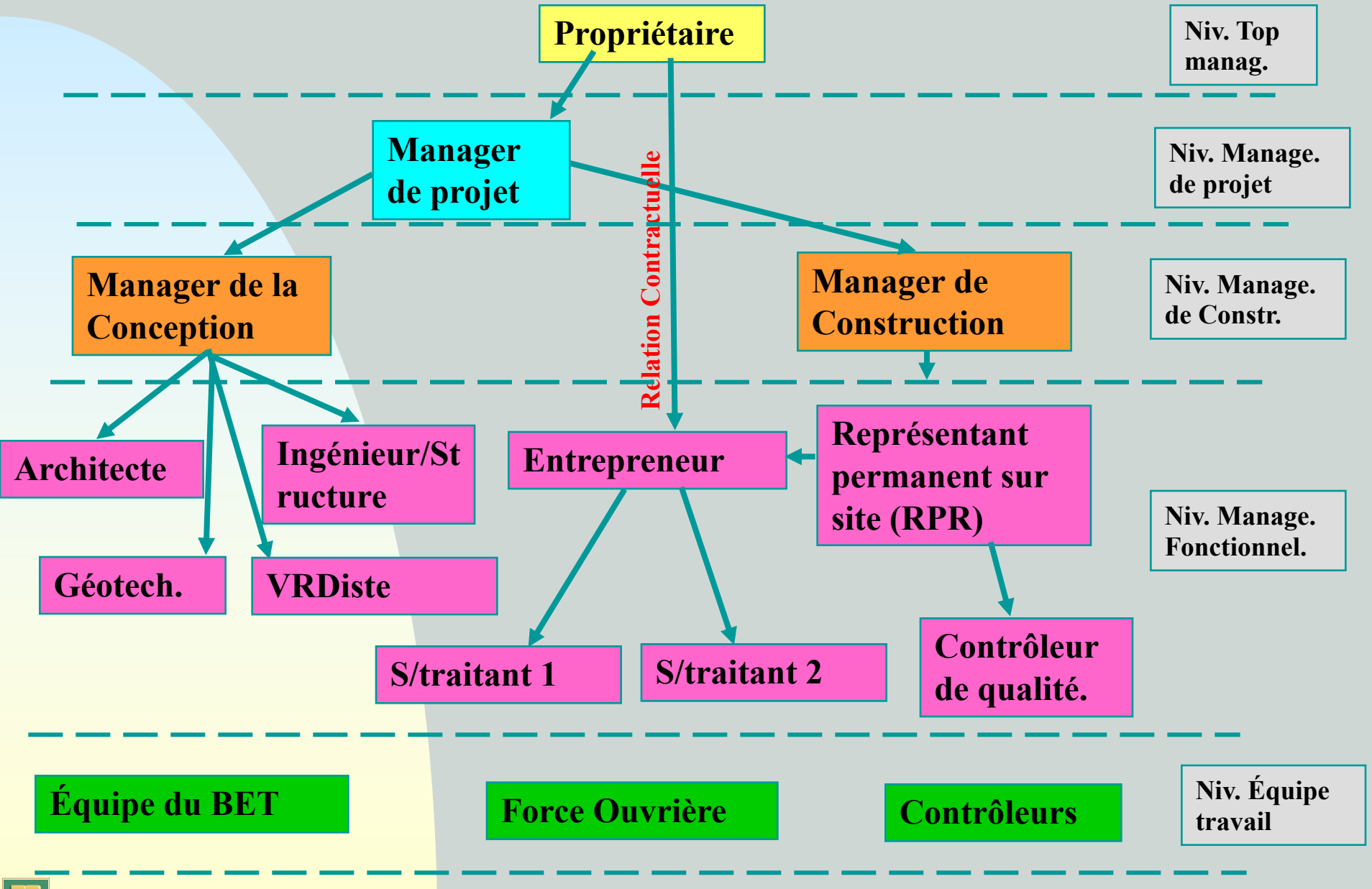

Concept One-to-one

Très important dans l'administration des projets.

Propriétaire ou BET désigne un seul représentant sur Site qui communique avec le représentant de l'entrepreneur.

Tous les ordres, les recommandations…passent par les représentants.

Avantages: Élimine ou réduit les conflits, réduits les réclamations et assure une grande efficacité pour toutes les parties engagées.

Définition des Responsabilités Individuelles dans un projet de construction

Manager de Projet: Personne responsable du management de toutes les phases du projet. (P/BET/Entre.)

- ✓ **MP pour BET:** Responsable du control de budget, du temps, coordination entre conception et réalisation. (le seul contact avec le client)
- ✓ **MP pour propriétaire:** En plus, il est représentant du propriétaire dans toutes les transactions concernant le projet.
- ✓ **MP pour entrepreneur:** Conducteur des travaux.

Manager de Construction: Agent du propriétaire. Supervise certaines activités du BET et de l'entrepreneur. Fait uniquement des recommandations, des propositions, donne des conseils. N'ordonne pas.

Représentant Permanent: (RPR) Personne présente en permanence sur site à qui on a délégué l'autorité et la responsabilité de diriger les travaux des différentes phases. (Représentant du propriétaire ou du BET)

Représentant du Contrôle de qualité: appartenant à l'entrepreneur. Adopter un système d'inspection par l'entrepreneur à l'intérieur de son organisation pour assurer la qualité.

Inspecteur: Personne représentant le propriétaire/BET ou Entr. Sur site ayant la responsabilité d'observer le travail accompli. Management au plus bas niveau (staff). Mais doit être personne très qualifiée.

Il est les yeux et les oreilles de son employeur. appartenant à l'entrepreneur. Adopter un système d'inspection par l'entrepreneur à l'intérieur de son organisation pour assurer la qualité.

Les plus importants pour le projet sont le Représentant permanent et l'inspecteur. (yeux et les oreilles du Prop. Ou BET)

Types d'autorité

Chaque organisation désigne les personnes qui seront autorisées à prendre des décisions (respecter le concept One-to-One).

Les parties identifient leurs buts pour le projet dans lesquels les intérêts coïncident. (d'ordre financier pour chaque partie, limiter la croissance du coût, essayer de terminer plus tôt, pas de perte de temps à cause des accidents, pas de litiges…)

Autorité Actuelle: **Donner une autorité en la mentionnant dans le contrat pour prendre certaines décisions spécifiques.**

Autorité Apparente: **Le propriétaire ou le BET permet au représentant d'agir en son nom mais seulement avec une apparence d'autorité. Dans ce cas l'entrepreneur croit raisonnablement qu'il a à faire à une vraie personne autorisée.**

Autorité Limitée: Ne pas permettre de prendre de grandes décisions (ex. changement important dans le contrat, changement de la durée ou du coût….

Les consignes doivent être très claires et précises. Ex. autoriser des travaux supplémentaires à une certaine limite de coût.

Délégation de l'Autorité: Le représentant permanent (RPR) peut déléguer certaines autorités à d'autres personnes sous sa coupe (ex. à l'inspecteur).

POINTS IMPORTANTS

1. **Toujours établir l'autorité actuelle avec une personne précise. Pas de généralités, par titre, position, groupe d'individus…**

2. **Rejeter toute autorité apparente et établir des procédures administratives consistantes avec le langage du démenti.**

3. **Si une autorité est encore déléguée n'aller pas plus loin dans cette délégation. (les autres niveaux plus bas)**

4. **Une fois accorder une autorité limitée, essaye de formuler des directives objectives pour définir les limites de cette autorité.**

Inspecteur

L'affaire de la qualité de la main d'œuvre ou des matériaux ne peut en aucun cas être uniquement sous la coupe de l'entrepreneur.

Assurer bonne qualité, il faut que BET de conception = BET de suivi

BET inspecte à travers un système d'inspection établi avec le propriétaire.

Inspection doit se faire pendant les travaux et pas après.

Ne pas confondre inspection et supervision. Supervision pourrait conduire à un partage de responsabilité (ex en cas de travaux non conformes).

Inspecteur reporte au BET toutes malfaçons…à travers le représentant permanent.

N'a pas le droit d'interpréter ou de faire des changements dans les plans ou les spécifications.

Son Rôle

L'inspecteur ne doit pas superviser, contrôler, diriger, ou bien avoir une autorité ou bien être responsable des méthodes, techniques, moyens de l'entrepreneur ou bien des procédures de construction, ou bien des précautions de sécurité.

American Institute of Architects. (AIA)

Son Autorité

- ✓ **Approuver les matériaux et les taches accomplies selon les termes du contrat.**
- ✓ **Ne pas arrêter le travail**
- ✓ **Ne pas approuver des taches non-conformes.**
- ✓ **Ne pas diriger les travaux.**
- ✓ **Communiquer uniquement avec l'entrepreneur et pas avec les sous traitants.**

Responsabilités du Représentant Permanent

- ✓ Il doit être familier avec le projet (plans et spécifications). Doit être capable de reconnaître immédiatement si un travail accompli est conforme ou non.
- ✓ Garder son journal à jour (rapports officiels).
- ✓ Doit être familier avec la gestion de la durée de chaque étape du projet.
- ✓ Doit absolument éviter toute inspection, testing, ou bien toute autre activité supposée être de la responsabilité de l'entrepreneur. (Ne pas marcher sur les pieds de l'entrepreneur).
- ✓ Les problèmes doivent être anticipés avant qu'ils se produisent.
- ✓ Un travail mal fait doit être notifié à temps.
- ✓ Yeux et oreilles du propriétaire ou du BET.

- ✓ **Au lieu de prendre des décisions à la hâte, il doit bien étudier la situation et ses conséquences.**
- ✓ **Le suivi des travaux doit se faire de façon continu.**
- ✓ **Il doit être vigilent et observateur. N'importe quelle faille doit être reportée au propriétaire.**
- ✓ **Il doit être très concerné au sujet de la sécurité sur chantier. Toute situation ne respectant pas la sécurité doit faire l'objet de remarques à l'entrepreneur et reporter dans son journal.**

Autorité du Représentant Permanent

Les mêmes que celle de l'inspecteur.

Il ne doit pas abuser de cette autorité.

L'entrepreneur est supposé au courant de la nature d'autorité dont a le RPR.

C’est votre responsabilité

Merci. **Fin du chapitre 4**

© Abdellatif MEGNOUNIF FSI-Tlemcen

Administration de Construction, Planning et Control

Abdellatif MEGNOUNIF

Semaine Prochaine

Chap 5

Productivité

COURS 8 **Mercredi 09.12.2009**

© *Abdellatif MEGNOUNIF FSI-Tlemcen*